



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **2 octobre 2017**, à 20 h, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le Maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Jean-François Desrosiers	Siège # 4	M. Nicolas Dufresne
Siège # 2	M. Étienne Veilleux	Siège # 5	Mme Lise Dubuc
Siège # 3	Mme Sylvie Gélinas	Siège # 6	M. Mathieu Malenfant

Mme Mylène Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le Maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 20 heures et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour 2 octobre 2017

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Rapport des comités
5. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2017
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer
7. Suivi au procès-verbal
 - Journée Normand-Maurice (14 octobre)
 - Service d'animation et fête de l'Halloween
8. Autoriser le suivi auprès du MTQ – Ponceau rang 10
9. Autoriser la réfection du stationnement (église) pour la conduite projetée par les travaux d'ingénierie
10. Autoriser le paiement de la facture de Bionest au montant de 1378.85\$
11. Autoriser le Webinaire Infotech Paie – T4/R1 – pour la directrice générale au montant de 166.71 \$
12. Autoriser le service d'ingénierie pour la MRC
13. Demande au MTQ- Ralentissement sortie 228
14. Autoriser pour Monty Sylvestre de chercher jugement au 460 rang St-François
15. Autoriser la MRC - Nettoyage de fossés : Rang 11 et le cours d'eau Provencher
16. Autoriser un versement au CDE au montant de 33 000 \$

17. Autoriser la signature du bail selon ce qui a été discuté (Logement pour la salle d'entraînement) par le maire, la directrice générale et un membre du CDE
18. Autoriser le nouveau tarif pour le gym
19. Autoriser la MRC – transport en commun - accord de compétence
20. Autoriser la MRC – Intention de joindre le réseau municipalité amie des enfants et nomination d'un élu
21. Autoriser la MRC et nommer l'inspecteur municipal – entente quant à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338.
22. Autoriser le coût des photocopies pour les citoyens
23. Autoriser l'achat d'une banque d'heures de 28 heures auprès d'Infotech au montant de 2253.51 \$ taxes incluses
24. Entente non-résidents Daveluyville pour les loisirs
25. Entente non-résidents Victoriaville pour les loisirs
26. Autoriser le paiement du panneau sur l'autoroute 20 d'Enseignes Lavigne au montant de 20 350.58 \$
27. Autoriser le paiement au Ministère de la sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 83 570\$, dont le 2e versement dû au 31 octobre 2017 au montant de 41 785\$
28. Autoriser le paiement à Monty Sylvestre au montant de 529.88 \$
29. Autoriser le paiement à Étude Pascal Gaumond, Huissiers de justice inc. au montant de 140.62 \$
30. Correspondance
 - Comité 12-18 Arrêt temporaire services acc. Jeunesse
31. Varia
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2017-10-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

Il est proposé par la conseillère, Mme Lise Dubuc, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des comités

- **CIC : Évènement en cours**
- **Pompiers : Formation équipe pince presque terminée**

- **MRC : Schéma couverture risque**
- **Loisirs : 3 nouveaux bénévoles dans le comité**
- **CDE : Plusieurs projets en attente**

5. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2017

(2017-10-003)

6. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer au 2 octobre 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

6. Suivi au procès-verbal

- **Journée Normand Maurice**, La journée Normand Maurice a lieu le 14 octobre 2017.
- **Service d'animation et fête d'Halloween** : Le service est reporté vu le manque d'inscriptions et il n'y aura pas de fête d'Halloween vu le manque de bénévoles.

(2017-10-004)

8. Autoriser le suivi auprès du MTQ – Ponceau rang 10

Attendu que la Municipalité doit faire part des travaux accomplis au Ministère des Transports, Mobilité durable et électrification des transports du Québec concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Attendu que pour obtenir le versement de la subvention, la municipalité doit faire parvenir les factures et la résolution au ministère.

Attendu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Attendu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le suivi afin d'obtenir le versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-005)

9. Autoriser la réfection du stationnement (église) pour la conduite projetée par les travaux d'ingénierie

Attendu que l'asphaltage est projeté sur une bonne partie du terrain de la municipalité et de l'église (partie achetée par la municipalité);

Attendu que des tests sur le sol soient accomplis sur le terrain de l'église (partie achetée par la municipalité);

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, de savoir si des sols contaminés seront à gérer lors d'excavation des matériaux pour ces travaux

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-006) **10. Autoriser le paiement de la facture de Bionest au montant de 1378.85 \$**

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Gélinas et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 1378.85 \$.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-007) **11. Autoriser le Webinaire Infotech Paie – T4/R1 – pour la directrice générale au montant de 166,71 \$**

Il est proposé par le conseiller M. Étienne Veilleux et résolu d'autoriser le paiement du Webinaire au montant de 166,71 \$

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-008) **12. Autoriser le service d'ingénierie pour la MRC**

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, et résolu que la municipalité se joigne au service d'ingénierie offert par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-009) **13. Demande au MTQ – Ralentissement sortie 228**

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, et résolu de demander au Ministère des Transports d'appliquer un moyen pour faire ralentir les automobilistes roulant trop vite à la sortie 228.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-010) **14. Autoriser pour Monty Sylvestre de chercher un jugement pour le 460 rang Saint-François**

Attendu que l'immeuble du 460 rang Saint-François a été incendié le 31 août 2016;

Attendu la présence de fondations incendiées et la présence de nombreux débris d'incendie au 460 rang Saint-François;

Attendu l'envoi par l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité de divers avis au propriétaire de l'immeuble afin de requérir le nettoyage de l'immeuble et la démolition des fondations incendiées et dangereuses;

Attendu que le propriétaire n'a jamais obtempéré aux demandes et que les débris de l'incendie de même que les fondations incendiées et dangereuses se trouvent toujours sur les lieux;

Attendu que l'immeuble a perdu plus de 50% de sa valeur;

Attendu les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu les dispositions pertinentes à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

Pour toutes ces raisons, il est appuyé par Étienne Veilleux et résolu à l'unanimité.

Que le conseil de la Municipalité mandate ses procureurs Monty Sylvestre conseillers juridiques afin d'entreprendre contre le propriétaire ou occupant du lot numéro 4 478 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, portant l'adresse civique 460, Rang Saint-François toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, d'exécuter les travaux nécessaires afin de rendre cet immeuble conforme à la réglementation, notamment par le nettoyage des débris d'incendie qui s'y trouve, et s'il n'existe pas d'autre remède utile, ordonner la démolition des fondations et des restes du bâtiment et pour autoriser la Municipalité qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-011)

15. Autoriser la MRC – Nettoyage de fossés : Rang 11 et le cours d'eau Provencher

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

Considérant la demande d'intervention faite par M. Jean Paul Pichette, le 20 septembre 2017 pour le cours d'eau Provencher, branche 1;

Considérant la problématique se résume en un mauvais écoulement de l'eau dans le cours d'eau Provencher, branche 1 ainsi que dans les fossés adjacents causé par l'accumulation de sédiments, la présence de débris végétaux dans le cours d'eau ;

Considérant la localisation des travaux sur les lots 4 477 574, 4 477 575 et 5 283 631 du cadastre du Québec, soit sur une distance d'environ +où – 501 m;

Considérant l'analyse de la demande faite par M. Normand Champagne, la personne désignée par la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford suite à sa visite terrain;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Provencher, branche 1;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers.

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention faite par M. Normand Champagne et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments, retirer les obstructions ;

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soit à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-012)

16. Autoriser un versement au CDE au montant de 33 000 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser un versement au CDE au montant de 33 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-013)

17. Autoriser la signature du bail selon ce qui a été discuté (logement pour la salle d'entraînement) par le maire, la directrice générale et un membre du CDE

Attendu que la Municipalité loue un loyer au Comité de développement économique pour la salle d'entraînement.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, et résolu d'autoriser la signature du bail.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-014)

18. Autoriser le nouveau tarif pour le gym

Attendu que le gym déménage dans un local plus grand et qu'il y aura plus de machines;

En conséquence, il est résolu d'émettre le nouveau forfait (abonnement) comme suit :

Pour un abonnement d'un an :

-99 \$ pour un citoyen de Saint-Louis-de-Blandford;

-25 \$ pour la carte que le membre soit un citoyen de la ville ou non. Peut se faire rembourser s'il ne désire plus renouveler son abonnement. Doit repayer à nouveau si la carte est perdue et brisée.

-335 \$ pour un citoyen vivant à l'extérieur de Saint-Louis-de-Blandford.

Le tarif pour les membres de la FADOQ de Saint-Louis-de-Blandford est gratuit. Les membres doivent payer uniquement leur carte d'accès au coût de 25 \$.

Il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, d'autoriser le nouveau tarif dès que la salle d'entraînement sera en aménagement.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-015)

19. Autorisation de la MRC – transport en commun – accord de compétence

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de la lettre de la MRC concernant le transport collectif de personnes : déclaration de compétence à la MRC d'Arthabaska.

Attendu que la Municipalité désire se joindre à cette déclaration de compétence de la MRC d'Arthabaska.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux.

Et résolu, d'autoriser le transport en commun de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-016)

20. Autoriser la MRC – Intention de joindre le réseau municipalité amie des enfants et nomination d'un élu

Considérant l'importance que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accorde au respect des droits des enfants;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford situe le développement des enfants au cœur de ses enjeux;

Considérant la volonté de la MRC d'ARTHABASKA à obtenir l'accréditation MAE auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

Considérant la volonté des élus municipaux à nommer un élu responsable qui sera M. Gilles Marchand, maire, des questions relatives aux enfants jusqu'aux élections municipales du 5 novembre 2017 (MADA);

Il est proposé par M. Mathieu Malenfant.

Que le conseil municipal dépose une lettre d'engagement en appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska dans les meilleurs délais;

Que la directrice générale, Mme Mylène Houle, soit autorisée à signer cette lettre d'engagement au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-017)

21. Autoriser la MRC et nommer l'inspecteur municipal - entente confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau et du règlement numéro 338

Attendu que la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

Attendu que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

Attendu la décision de la MRC à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;

Attendu la révision par la MRC de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;

Attendu Qu'il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;

Attendu que l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

En conséquence, sur proposition de M. Nicolas Dufresne, appuyée par M. Mathieu Malenfant, il est résolu que le Conseil autorise, au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière, et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-018)

22. Autoriser le coût des photocopies pour les citoyens

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

Attendu que chaque citoyen désirant faire des photocopies ou envoyer un fax doit payer des frais pour l'entretien du photocopieur.

En conséquence, il est résolu par la conseillère, Mme Lise Dubuc, d'instaurer ce tarif :

Copies noires et blanches : 0.10 \$ / copie
Copies couleurs : 0.25 \$ / copie
Recto-verso noir : 0.10 \$ / chaque côté de la feuille
Recto-verso couleur : 0.25 \$ / chaque côté de la feuille
Fax : 0.50 \$

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-019)

23. Autoriser l'achat d'une banque d'heures de 28 heures auprès d'Infotech au montant de 2253.51 \$ taxes incluses

Attendu que la directrice générale désire demander renouveler la banque d'heures afin d'avoir accès à de l'aide, quand elle le désire, pour le système comptable.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, et résolu d'autoriser l'achat d'une banque d'heures de 28 heures auprès d'Infotech au montant de 2253.51 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-020)

24. Entente non-résidents Daveluyville pour les loisirs

Attendu que la municipalité désire renouveler l'entente de non-résidents pour les loisirs avec la ville de Daveluyville afin que ces citoyens en bénéficient.

En conséquence, le paiement pour les inscriptions de la saisons hockey 2017-2018 a été payé dès que reçu avant même le renouvellement afin de ne pas engendrer d'intérêts et de créer de l'intérêt pour les citoyens inscrits. Il est proposé par la conseillère, Mme Sylvie Gélinas, de renouveler l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-021)

25. Entente non-résidents Victoriaville pour les loisirs

Attendu que la municipalité désire renouveler l'entente de non-résidents pour les loisirs avec la ville de Victoriaville afin que ces citoyens en bénéficient.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, de renouveler l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-022)

26. Autoriser le paiement du panneau sur l'autoroute 20 d'Enseignes Lavigne au montant de 20 350.58 \$

Attendu que la municipalité désire avoir plus de visibilité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux, et résolu d'autoriser le paiement du panneau sur l'autoroute 20 d'Enseignes Lavigne au montant de 20 350.58 \$.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-023)

27. Autoriser le paiement au Ministère de la Sécurité publique : Services de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 83 570\$, dont le 2e versement dû au 31 octobre 2017, au montant de 41 785 \$

Attendu que la Municipalité doit contribuer annuellement aux services de la Sûreté du Québec;

Attendu que la facture 2017 au montant de 83 570 \$ est payable en deux versements, dont le deuxième, au montant de 41 785 \$ pour le 31 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Lise Dubuc, et résolu d'autoriser le deuxième versement au ministère de la Sécurité publique au montant de 41 785 \$, pour les services de la Sûreté du Québec 2017.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-024)

28. Autoriser le paiement à Monty Sylvestre au montant de 529.88 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le paiement à Monty Sylvestre au montant de 529.88 \$ pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité.

(2017-10-025)

29. Autoriser le paiement à Étude Pascal Gaumond, Huissiers de justice inc. au montant de 140.62 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le paiement Étude Pascal Gaumond, Huissiers de justice inc., au montant de 140.62 \$ pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité.

30. Correspondance

- **Comité 12-18** Arrêt temporaire services acc. Jeunesse

31. Varia

32. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le Maire, M. Gilles Marchand, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

33. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

Il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **20 heures et 45minutes**.

Gilles Marchand
Maire

Mylène Houle
Directrice générale

Le Maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mylène Houle
Directrice générale